

# MAIRIE DE SAINT CLAR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du vendredi 18 novembre 2022

-----  
PROCES-VERBAL

Le vendredi dix-huit novembre deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Clar s'est réuni à la salle du conseil en mairie sous la présidence de monsieur Eric BALLESTER, maire de la commune.

Date de convocation : 10 novembre 2022

Conseillers en exercice : 13

Présents : VILLADIEU Catherine, ETIENNE Patrice, BORDES Stéphanie, GAURAN Jean-Luc, RAZAFIMANANTSOA Marie-Hélène, TERNIER Gilles, TRECAT Christine, VILLEMUR Michèle.

Excusés : TOURISSEAU Richard, PAYER Dominique, POUTEAU Lionel, CUQUEL Patrice.

Procuration : TOURISSEAU Richard à ETIENNE Patrice.

Secrétaire de séance : BORDES Stéphanie

## **Ordre du jour :**

- \*-Adoption du procès-verbal du 24 octobre 2022
- \*-Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et conservation des actes de collectivités territoriales (annule et remplace délibération du 8 juillet 2022)
- \*-Par délégation décision du maire : convention de servitude avec Gers numérique pose armoire FTTH parcelle AE 61 ; avenue de la Garlèpe
- \*-Déclaration d'intention d'aliéner
- \*-Conventions Enedis
- \*-MNT participation citoyenne
- \*-Plan de financement et travaux locaux commerciaux
- \*-Refacturation proratisée au toit familial de la facture XMGE (mise en copropriété de l'immeuble)
- \*-Décision modificative investissements commune
- \*-Décision modificative CMS
- \*-Prime exceptionnelle
- \*-Plan global d'aménagement du village (PGAV)
  - Cahier des charges
  - Plan de financement
  - Lancement de la consultation
- \*-Questions diverses

1- Adoption du procès –verbal de la séance du 24 octobre 2022.

Monsieur le maire après lecture de l'ordre du jour, demande s'il y a des remarques sur le précédent procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 octobre 2022.  
Le conseil municipal se prononce à l'unanimité sur l'adoption de ce procès-verbal.  
Un enregistrement est mis à disposition pour les prochains procès-verbaux.

## 2- Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et conservation des actes de collectivités territoriales.

Monsieur le maire expose au conseil municipal les nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes de collectivités territoriales ; à savoir :

- conservation de la feuille de signature des présents,
- nouveauté en fin de séance : signature par le maire et le secrétaire du registre des délibérations prises durant la séance qui sera affiché sous huit jours,
- conservation du procès-verbal dans les registres
- adoption de la modalité de publicité des actes de la commune par publication papier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de prononce favorablement à l'unanimité.

## 3- Convention de servitude Gers numérique.

Par délégation du conseil municipal, monsieur le maire informe qu'il a signé une convention avec Gers numérique pour la pose d'une armoire FTTH ( fibre) sur la parcelle AE61, avenue de la Garlèpe pour la somme de 1 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement.

## 4- Actualisation des délibérations achats terrains actés.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption :

- sur une parcelle, cadastrée section AE n° 97 pour une surface de 140 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas exercer le droit de préemption sur les parcelles précitées.

## 5- Convention ENEDIS.

Monsieur le maire informe qu'afin d'améliorer la qualité de desserte et l'alimentation du réseau électrique de distribution, des travaux doivent emprunter les parcelles ZN 7 et A32 «Es Calavès ». En compensation, Enedis versera à la commune la somme de 75€ pour utilisation de droits sur les domaines publics.

Monsieur le maire informe que la commune met à disposition la parcelle ZQ 9 «Es Calavès » pour l'installation d'un poste de transformation du courant.  
En compensation, Enedis versera à la commune la somme de 375€ pour utilisation de droits sur les domaines publics.

Gilles Ternier demande si l'endroit est situé à coté du local de chasse.

Patrice Etienne répond positivement en expliquant que c'est juste un coffret posé.

Michèle Villemur demande si cela ne posera pas un problème de sécurité.

Patrice Etienne répond par la négative.

Gilles Ternier demande s'il y a un onduteur.

Patrice Etienne répond que oui.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité et autorise monsieur le maire à signer ces conventions.

## 6- Adhésion convention CDG/MNT.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que Richard Tourisseau a rencontré l'ensemble du personnel pour proposer aux agents la prise en charge de la somme de 15€/agent et par mois par à compter du 1er janvier 2023 pour couvrir partiellement le coût d'une couverture complémentaire en anticipation de l'obligation prévue au 1er janvier 2025.

Comme nous nous y étions engagés, il a été proposé aux agents, titulaires et contractuels, le contrat négocié au nom des collectivités gersoises par le centre de gestion. A ce jour, aucun agent n'a souhaité souscrire à l'offre.

Gilles Ternier dit que pourtant dans le privé c'est obligatoire. Eric Ballester répond que oui.

Jean-Luc Gauran demande si à ce jour les agents sont couverts individuellement.

Eric Ballester répond positivement en expliquant que chaque agent a sa propre mutuelle ou est couvert par celle de son conjoint.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise monsieur le maire à signer cette convention.

#### 7- MNT participation prévoyance.

Monsieur le maire explique que jusqu'à présent le montant de la participation pour la prévoyance des agents était fixé à 3€. Il propose de passer ce montant à 7€ à compter du 1er janvier 2023

Michèle Villemur demande si le montant est bloqué dans la durée.

Eric Ballester répond que non.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce à l'unanimité.

#### 8- Plan de financement et travaux locaux commerciaux.

Monsieur le maire explique que le plan de financement ne pourra être adopté car il manque des éléments sur ce plan.

Le montant estimatif des travaux correspondrait aux montants engagés (env. 150000€ ht), tout en sachant que la mairie n'est propriétaire que d'un tiers.

Le plan de financement ainsi que l'étude complète sont ajournés et seront présentés lors d'un prochain conseil municipal.

#### 9- Refacturation proratisée au toit familial de Gascogne de la facture XMGE

Monsieur le maire informe que la mairie a reçu une facture de XMGE au nom de la mairie pour les locaux commerciaux sis place de la mairie section AE N° 425,427 et 428 pour un montant de 6 324 € ttc.

Il rappelle que la mairie n'est propriétaire des locaux que d'un tiers de la surface.

Il propose donc une refacturation de 72,4 % de la facture au toit familial de Gascogne, soit la somme de 4 578.57 € ttc.

Michèle Villemur demande si tous les propriétaires sont d'accord.

Eric Ballester répond favorablement et notifie qu'il n'y a que seulement deux propriétaires (mairie et Toit familial de Gascogne).

Marie-Hélène Razafimanantsoa demande si le Toits familial de Gascogne est d'accord.

Eric Ballester répond que oui.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

10- Décision modificative investissement commune.

Monsieur le maire présente les décisions modificatives suivantes :

**\*Opération 98 Zone verte du Fenouilla :**

Article 2113 terrain aménagé autre que voirie + 5 000€

Cela portera sur le projet d'aménagement de la zone verte du Fenouilla qui démarra fin 2022.

Michèle Villemur propose la mise en place de bancs sur le lieu.

Eric Ballester indique qu'il y a déjà des tables et que cette zone est à développer.

**\* Opération 100 Lavoir**

Article 21318 autres bâtiments publics +21 795,65€

Il s'agit du devis Debuissy pour 9 660 € validé pour la réhabilitation complète de la toiture du lavoir

**Opération 32 Mur de soutènement**

Suite au don de Richard Tourisseau, avenue de la Garlèpe la somme de 12 135.65€ est inscrite pour l'aménagement du mur de soutènement.

Gilles Ternier demande si cette somme permet de rénover le mur dans sa globalité.

Patrice Etienne informe que Richard Tourisseau a déjà rénové une partie de ce mur en enlevant la deuxième partie du mur car le premier étage de ce mur sera conservé pour le receinturer.

Christine Trecat demande si quelque chose est prévu à cet endroit. Elle demande si cela restera un bâtiment ou un emplacement pour véhicules.

Patrice Etienne pense que cela reste étroit pour un parking.

Gilles Ternier propose un petit parc.

**\* Opération 97 Locaux commerciaux**

Article 2148 construction sur sol d'autrui + 556€

Monsieur le maire informe le conseil municipal de cette opération que pour permettre la clôture de l'exercice 2022 et éventuellement des restes à réaliser, il est nécessaire d'alimenter les opérations 97 locaux commerciaux (honoraires architecte Anne Albenne) et opération 67 église (mains courantes supplémentaires église)

**\* Opération 67 Eglise**

Article 21318 autre bâtiment public +1 080€

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la décision modificative suite à la demande de la paroisse pour la création d'une main courante réalisée par M. Saiz.

**\* Opération 50 équipement sportif**

Article 2113 Terrain aménagé +16 835,36€

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la décision modificative sur l'opération 50 suite au devis des Ets Rouillès sur l'éclairage du terrain de tennis pour la somme de 16 825.36€ qui permettra de passer en LED sur le terrain de tennis extérieur et pour l'achat d'une signalétique pour 10 €.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que toutes les décisions modificatives seront prises sur l'opération 93.

**Opération 93 Maison médicale**

Article 21318 - 45 267,01€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

#### 11-Décisions modificatives CMS.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le paiement de la facture INNOVEA (matériel informatique) et la facture MG FORM (formation pour médecins) pour la somme de 2 430€.

#### Dépenses

Article 2183 Matériel informatique + 1 100€

Article 6184 formations suivies par les médecins + 1 330€

023 virements à la section d'investissement +1 100 €

#### Recettes

Article 7588 Autres produits de gestion courante- 2 430€

021 Virement à la section fonctionnement (de section à section) 1 100€

Christine Trecat demande de quelle formation s'agit-il ?

Eric Ballester informe que cette formation portait sur le suivi des patients diabétiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce à l'unanimité.

#### 12- Décision modificative.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'attribuer une prime exceptionnelle à un agent mis à disposition par équité avec le restant du personnel bénéficiaire du régime indemnitaire réglementaire.

Monsieur le maire informe qu'en 2021, la prime était de 1000 € et propose la même somme pour 2022.

Gilles Ternier demande si cette prime est équitable par rapport aux autres employés.

Eric Ballester répond favorablement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

#### 13- Plan Global d'Aménagement du Village (PGAV).

Monsieur le maire informe le conseil municipal la réalisation d'un plan de référence pour l'aménagement, le développement et la mise en valeur du bourg de Saint-Clar, à savoir :

Organisme	Montant (€)	Taux (% sur le TTC)	Etat de la demande
Etat – DETR 2023	30 000	50	A solliciter
Région – Etude PVD	18 000	30	A Solliciter
Autofinancement	12 000	20	

Gilles Ternier dit que cette étude a déjà démarré.

Eric Ballester informe que oui et qu'elle va continuer sur 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

#### 14- Questions diverses.

➤ Michèle Villemur demande dans le cadre des JO 2024, ce qui est prévu sur Saint-Clar.

Stéphanie Bordes propose avec le cadre de vie de faire un clin d'œil au JO 2024.

➤ Maison Rue Louis Cames : Christine signale que cette maison est à l'abandon. Eric Ballester informe qu'il n'y a qu'un seul héritier et qu'il faut essayer de trouver une solution à l'amiable.

➤ Gilles Ternier souhaite parler de la formation avec l'agence Pyrénées sur le pôle Dastros. Il souhaite savoir les limites et le champ d'action.

Cathy Villadieu souhaite définir un axe sur ce projet avant d'agir.

Eric Ballester informe que la décision revient au conseil municipal et que ce projet se fera en fonction des budgets.

Cathy Villadieu propose de faire un point avec les personnes du conseil municipal et Florianne.

➤ Christine Trécat demande si une réunion de la commission cadre de vie est envisagée.

Stéphanie Bordes propose la date du samedi 26 novembre à 10h.

➤ Cathy Villadieu informe que la date arrêtée au 25 novembre.2022 pour la réception du chèque avec la Ligue contre le cancer doit être déplacée. Elle a proposé le 24 novembre et est en attente d'une confirmation de leur part.

➤ Eric Ballester informe qu'une convention a été signée pour le lavage des écocupes avec le centre Cantoloup lavallée au tarif de 0.03 € pièce.

➤ Eric Ballester informe que l'assemblée générale du comité de départ de la retraite sportive a lieu à la salle des fêtes de St-Clar le 30 novembre.2022 à 9h30.

Ne pouvant s'y rendre, Gilles Ternier se propose d'y assister.

➤ Eric Ballester propose le 9 décembre.2022 pour le prochain conseil municipal.

Séance levée à 22h25.

Le maire,

La secrétaire de séance,

Eric BALLESTER

Stéphanie BORDES